

info club

LETTRE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DES CLUBS D'INVESTISSEMENT

N° 21

Novembre 2000

10 F / 1,52 €

Éditorial

> Nouveau !

Dans notre éditorial de Janvier, nous rappelons la nécessité, après trois années de hausses consécutives et importantes, de prendre en compte, de manière concrète, la notion de risque de marché. La tendance actuelle vient nous rappeler brutalement le bien fondé de ce discours.

A cet égard, nous avons été frappés, depuis de nombreux mois, lors des réunions que nous animons en France, par le développement d'un sentiment d'euphorie de certains actionnaires qui, à l'évidence, avaient acquis la certitude que les marchés n'avaient qu'un sens !

En la circonstance, rappelons que l'investissement en Bourse pour les particuliers doit être principalement constitué par le surplus d'épargne disponible et ce, sur une période suffisamment longue.

Il convient également de souligner le sérieux nécessaire lors de la sélection des valeurs. Les mirages de la Nouvelle Economie ont fait bien des victimes par manque du plus élémentaire bon sens dans les critères de choix des titres !

Dans cette situation, il nous a semblé que, fort de leur expérience, les clubistes avaient su, dans bien des cas, échapper à certains aléas d'investissement. De ce fait, ceux-ci ne manqueront pas de faire leur « marché » dans cette période finalement abondante en opportunités.

C'est dans un Infoclub, nouvelle formule que nous vous proposons, ce trimestre, de retrouver des informations utiles, nous l'espérons, à l'activité de votre club.

Un nouveau magazine dans cette période riche de nouveautés pour les marchés. ParisBourse vient de fusionner avec les bourses d'Amsterdam et de Bruxelles pour une nouvelle structure appelée Euronext, première bourse pan-européenne.

Tout change donc et vous l'avez certainement remarqué l'identité de votre Fédération n'échappe pas à cette règle ! Désormais Fédération Française des Clubs d'Investissement (FFCI), cette dénomination nous permet d'être mieux identifiés à l'étranger, notamment lors des opérations que nous organisons dans le contexte de l'Europe.

Un nouveau site internet vous est également proposé. Toujours soucieux de vous apporter le maximum de réponses pratiques, nous avons en effet fait évoluer le site des clubs vers une présentation qui s'apparente davantage à un portail. Vous retrouverez le descriptif des rubriques mises en ligne dans cet Infoclub.

En conséquence, beaucoup de Nouveautés dans l'actualité des clubs d'investissement!

Claude Vallon

Sommaire

Euronext, naissance de la 1 ^{ère} bourse pan-européenne	pages 2/3
En direct de l'Euro	page 3
En bref : le SRD	page 3
Internet et les clubs	page 4
Créer un club d'investissement en 10 questions	page 5
La vie des clubs	page 6

ENQUÊTE

Participez à la Sixième Enquête sur les Clubs d'Investissement.

La Fédération des Clubs d'Investissement s'associe une nouvelle fois à la Commission des Opérations de Bourse et à la Bourse de Paris pour réaliser la 6^{ème} édition de l'enquête sur les clubs d'investissement.

Vos réponses nous permettront de mieux vous connaître et ainsi adapter nos services à vos besoins.

Vous pouvez retrouver le questionnaire de l'enquête sur le site de notre fédération (www.clubinvestissement.com).

Les résultats de cette étude seront publiés début mars et accessibles sur notre site.

Réunions Sociétés – FFCI – Euronext Paris
Nantes, 9 novembre, Air France – Avenir
Perpignan, 12 décembre, Accor – Lagardère

Les Clubs au Salon Actionaria
Toutes les informations sur les clubs d'investissement au stand de la FFCI .

Votre Fédération animera trois conférences :

- **Vendredi 17 novembre**
10h à 11h.
« Du bon usage de l'analyse financière » ;
15h à 16h15.
« Clubistes, comment s'informer ? »
- **Samedi 18 novembre**
15h à 16h15.
« Clubs d'Investissement : Mode d'emploi »

Les JAI 2000

Les Journées de l'Actionnaire Individuel (JAI) se dérouleront les 24 et 25 novembre 2000. Trois événements spéciaux auront lieu à Aix-en-Provence, à Strasbourg et à Nantes. Pour en savoir plus, sur le programme de ces journées, consultez l'adresse internet suivante : www.bourse-de-paris.fr/jai et le n° vert : 0800 24 25 00

Naissance de la première bourse pan-européenne

Les nations de la nouvelle Union européenne avaient déjà mis en place une monnaie unique – l'euro – et une banque centrale seule habilitée à décider de l'évolution des taux d'intérêt de ses onze états membres. A l'heure de la multiplication et l'accélération des fusions et des rapprochements entre sociétés à l'échelle de l'Europe et du monde, il était nécessaire de disposer d'un marché propice aux échanges dans le contexte d'une économie européenne réellement intégrée.

La naissance d'Euronext répond à ce besoin. C'est la première fois dans le monde que trois bourses de trois pays différents se regroupent pour créer une seule et même société. Née de la fusion des bourses d'Amsterdam (AEX), de Bruxelles (BXS) et de Paris (ParisBourse) Euronext est en effet le premier marché d'actions, de dérivés et de marchandises transfrontalier totalement intégré. C'est une évolution favorable pour les entreprises et les grands investisseurs internationaux mais également pour vous, en tant qu'actionnaires.

I | I | Première bourse intégrée européenne.

C'est dans une ancienne église d'Amsterdam que les Présidents des Bourses française, néerlandaise et belge ont décidé de célébrer la naissance officielle d'Euronext, le 22 septembre dernier. La première bourse européenne a donc vu le jour dans un décor digne des baptêmes devant un parterre de dirigeants et de représentants de sociétés sur fond du slogan officiel d'Euronext « Go for growth » ou « Cap sur la croissance ». Le ton est donné. Avec plus de 1800 sociétés, la nouvelle Bourse présente une capitalisation de plus de 2 600 milliards d'euros (17 600 milliards de francs) qui la place en tête des places boursières de la zone euro devant Francfort.

Dans une Europe boursière où les volumes de transactions sont en pleine explosion, Euronext se positionne comme une place à dimension européenne et totalement intégrée au regard de l'offre faite aux différents acteurs du marché qu'ils soient investisseurs, intermédiaires ou sociétés. Cote unique, plate-forme de négociation transnationale pour la négociation d'actions et de produits dérivés, compensation et règlement-livraison gérés par le biais de filiales communes, large gamme d'indices nationaux et transnationaux, services dans les domaines de la conservation, de la diffusion des données et de l'informatique : tels sont les grands axes de l'offre de service

qu'Euronext entend mettre en place dans les mois à venir.

S'agissant des règles de fonctionnement, il y aura un ensemble unique de dispositions de marché pour les trois places mais dans le même temps et en l'absence de droit boursier et de droit des sociétés européen, Euronext fonctionnera sous trois régimes juridiques différents. Entreprise transnationale, Euronext ne renonce pas aux avantages dont elle a hérités notamment, son enracinement profond dans les marchés locaux français, belges et hollandais.

I | I | Des secteurs et des indices nouveaux pour suivre le marché.

Comment réussir à suivre plus de 1800 valeurs cotées ?

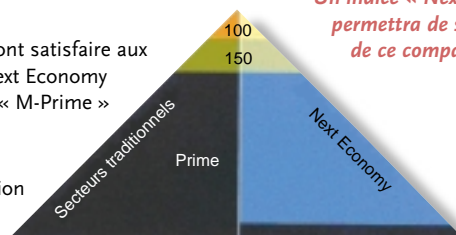
Grâce une segmentation de la cote et des indices les représentant.

- > Euronext créera ainsi un segment **Top Stocks** qui pourra être suivi, notamment, au travers de deux indices : **Euronext 100** pour les 100 sociétés les plus importantes – les blue chips - sélectionnées sur la base de critères de capitalisation et de liquidité. **Next 150** pour les 150 plus importantes sociétés suivantes, également sélectionnées sur les mêmes critères.
- > Euronext développera également un segment de marché spécialement conçu pour les sociétés de la Next Economy.
- > Les sociétés appartenant à des secteurs traditionnels et qui pourront satisfaire aux mêmes critères que celles demandant à faire partie du segment Next Economy pourront faire partie d'un troisième segment de la cote dénommé « M-Prime » et qui disposera également d'un indice dédié.

Cette segmentation de marché remplacera toutes les segmentations existantes des trois marchés constituants. Attention toutefois, la création de nouveaux indices ne signifient pas pour autant la disparition du Cac 40 et des autres indices nationaux.

NEXT ECONOMY ?

Les sociétés exerçant leur principale activité dans des secteurs comme le matériel informatique, les semi-conducteurs, les services informatiques, l'internet, les logiciels, les services de télécommunications et le commerce électronique pourront faire partie du segment Next Economy d'Euronext. Un indice « Next Economy » permettra de suivre la tendance de ce compartiment.



Quel calendrier pour un accès à l'ensemble des valeurs?

L'entreprise de marché Euronext est née mais plusieurs rendez-vous restent à venir. La plate-forme commune de négociation verra le jour vers la mi-2001 et le système de compensation unique (règlement et livraison de titres) ne devrait pas être mis en place avant le second semestre de l'année prochaine.

Il vous faudra donc patienter jusqu'à cette date pour que l'accès à toutes les valeurs belges et néerlandaises non cotées à Paris soit réalisable via la plate-forme électronique de négociation.



INTERNET

Un site internet complet pour la fin de l'année.

Vous pourrez retrouver Euronext à la fin de l'année sur un site dédié à cette nouvelle bourse : euronext.com. Actuellement en cours de réalisation, il sera un outil unique pour les actionnaires vous permettant de vous informer sur Euronext et ses marchés, sur les indices, les marchés dérivés, les développements économiques majeurs... L'ensemble des publications et brochures sur Euronext devraient être également disponibles sur le site. Les réponses aux questions les plus posées seront mises en ligne.

Une mine pour les clubs toujours à la recherche d'informations sur les marchés !

> En direct de l'€uro

1 euro =
6,55957
francs

(Source : Les Notes Bleues de Bercy – La lettre de l'euro)

Plus que 14 mois avant l'introduction des pièces et des billets en euros ! Il était donc nécessaire de rythmer cette période de transition pour permettre aux particuliers et aux professionnels de se préparer activement à cette nouvelle monnaie.

En tant qu'actionnaire, vous avez de l'avance car vous utilisez l'euro en bourse depuis le 4 janvier 1999. Pour tous les autres secteurs de l'activité économique, l'euro en poche c'est pour janvier 2002 et il faut s'y préparer.

Ainsi par exemple, tout consommateur devra pouvoir se retrouver dans les

nouveaux référentiels de prix en euros. Pour répondre à cet objectif, les banques inciteront leurs clients à utiliser l'euro dès le premier semestre 2001 et à cette fin elles étendront progressivement la distribution de chéquiers euro.

En liaison avec leurs clients, les banques organiseront le basculement en euros des comptes bancaires des particuliers et la délivrance de chéquiers en euros sera généralisée. Dans la seconde quinzaine de décembre 2001, il sera possible de se procurer des pièces en euros en avant première. Cette diffusion sera accompagnée d'une campagne de communication.

> En bref

Le SRD

Depuis le 25 septembre, le règlement mensuel a cédé la place au Service de Règlement Différé (SRD), mécanisme au comptant qui vous permet de disposer de vos titres et de vos liquidités plus rapidement, à la faveur d'un processus de règlement/livraison simultané et unifié pour tous les marchés. Un accès au marché plus simple tout en conservant la possibilité de régler vos titres au moment où vous devenez propriétaire, le dernier jour de bourse du mois. Il s'agit d'un service rémunéré par une commission dont le montant est libre et propre à chaque intermédiaire financier.

Pour bénéficier du SRD, il vous suffit de préciser « avec SRD » lorsque vous passez votre ordre, lequel devra porter sur une des valeurs éligibles au SRD. Ces valeurs sont repérables dans la cote par le symbole suivant: **D**

Pour plus d'informations : www.srd.bourse-de-paris.fr

> Internet @ les clubs

Précisions de fonctionnement

A la suite de questions qui lui ont été posées, la Fédération Française des Clubs d'Investissement a interrogé la Commission des Opérations de Bourse sur certaines modalités de fonctionnement des clubs d'investissement au regard de l'utilisation d'internet :

> Sur le fonctionnement d'un club, via un site internet :

Il n'y a aucun obstacle juridique à ce que les clubs d'investissement fonctionnent via un site internet, notamment pour la tenue de leurs réunions mensuelles relatives aux décisions d'investissement.

Ce mode de fonctionnement doit recueillir l'assentiment unanime des membres du club et, en tout état de cause, des systèmes de sécurité doivent être mis en place afin qu'il soit certain que seuls les membres du club ont effectivement accès au site.

Si ce mode de réunion est retenu par un club, la FFCI préconise, en outre, de veiller à ce que ses membres puissent se rencontrer lors de la mise en place des statuts.

> Sur l'ouverture des comptes de clubs d'investissement auprès de courtiers en ligne :

Il est rappelé la nécessité, dès lors qu'un prestataire de service d'investissement accepte pour client un club d'investissement, de donner à ce client un service correspondant à sa situation juridique et aux besoins concrets de ses membres.

Les exigences d'ouverture de compte au nom du président du club imposées par certains courtiers en ligne ne devraient donc pas perdurer dans la mesure où elles ne correspondent pas aux modalités de fonctionnement d'un club et qu'elles sont de nature à fragiliser la situation de ses membres tant au plan juridique que fiscal.

La Fédération rappelle aux clubs d'investissement, ayant recours à internet pour la gestion de leurs avoirs, qu'ils doivent être en mesure de justifier, vis-à-vis du fisc, l'existence d'une gestion commune et non par délégation à un seul de ses membres.

Un nouveau site pour les clubs d'investissement

Vous êtes plus de 50 000 internautes à être venus visiter notre site depuis le début de l'année. Vous nous avez fait part de votre satisfaction sur les services proposés par ce site mais également de vos idées d'amélioration.

Voici donc la version 2 du site des Clubs d'Investissement.

Une plus grande lisibilité et un accès plus immédiat aux rubriques dès la Home page, quelques services supplémentaires pour vous aider dans l'animation de votre Club. Rappelons que l'objectif premier du site est à la fois de donner à toute personne intéressée par la formule du Club d'Investissement l'information pédagogique et pratique sur son fonctionnement, les modalités de sa création mais également d'apporter aux Clubistes toute l'actualité et les services leur permettant d'animer leurs clubs d'investissement.



LA PAGE D'ACCUEIL
Elle vous permet un accès plus direct aux différentes rubriques.

- Le mot du Président**
- La Mailing list** : pour vous permettre de laisser vos e-mails et recevoir ainsi nos informations directement.
- Les dernières nouvelles** : l'information immédiate concernant les clubs et l'actualité financière qui vous concerne en tant qu'actionnaire.
- La Bourse des Equipiers** : fondée sur le principe des bourses aux équipages en voile. Vous avez la possibilité de compléter votre équipe, de trouver un club ou d'entrer en contact avec d'autres personnes pour en créer un.
- La bibliothèque du Clubiste** : les livres sur les clubs, la bourse... testés et approuvés !
- Le lexique**
- L'agenda** : les réunions, les salons auxquels nous participons...
- Infoclub** : la possibilité de télécharger le dernier numéro de notre lettre (format PDF).
- Les dossiers** : un accès immédiat à l'ensemble des dossiers présentés dans les Infoclubs précédents.
- Nous avons vu et lu pour vous** : une fenêtre sur des livres, des émissions ou des sites internet.
- Les Clubs dans la presse** : pour retrouver mois après mois les références des articles parus sur les Clubs d'investissement.
- En direct de l'euro** : un rendez-vous sur notre site pour préparer l'arrivée de l'euro dans nos poches en 2002.

Pour tout renseignement : New Trace C. Gautier : 01 40 20 47 10

La FFCI
Une fédération au service des Clubs d'Investissement et des contacts utiles pour vous aider dans votre projet de création.

www.clubinvestissement.com

Créer un Club d'Investissement en 10 questions

Vous pouvez être lecteur d'Infoclub mais ne pas encore être membre d'un Club. Vous êtes tenté par l'aventure. Nous vous donnons ci-après le mode d'emploi sous forme de questions-réponses pour créer votre propre Club et ainsi passer à l'action !



> Combien faut-il être pour créer un Club ?

Il faut 5 personnes au minimum et le nombre total de participants ne doit pas dépasser 20. Il n'y a pas de nombre optimal mais il est vrai qu'un Club composé d'une dizaine de participants offre l'avantage de multiplier les versements et donc les fonds à investir en Bourse.

Les Clubs composés de 5 membres présentent le risque d'être dissous automatiquement si une personne quitte le Club et qu'aucun remplaçant n'est trouvé rapidement.

> Comment s'organise la première réunion du Club ?

Il convient effectivement de bâtir les fondations du Club. C'est l'objet de la première réunion dite constitutive. C'est une étape déterminante car elle permet de mettre en place, avec l'ensemble des membres et à l'aide des modèles de statuts fournis par la FFCL ou par l'intermédiaire financier, les règles de fonctionnement du club.

> Où organiser cette première réunion ?

Elle peut avoir lieu chez l'un d'entre vous, dans une salle louée à cette occasion, au sein de l'agence bancaire si cette possibilité vous est proposée.

> Qui doit y participer ?

Cette réunion nécessite la présence de tous les membres. Cette participation est essentielle car elle permet d'impliquer les futurs clubistes dans la mise en place des règles de leur club ce qui les conduit à adhérer plus facilement. Le Président du Club n'ayant pas encore été choisi, cette réunion est le plus souvent conduite par l'initiateur du Club au sein du groupe ou dans certains cas par l'intermédiaire financier.

> A quel moment intervient l'intermédiaire financier ?

Le Club existe du fait de l'ouverture d'un compte-titres en indivision et au nom du Club auprès d'un intermédiaire financier choisi par les membres. Certains intermédiaires sont en effet plus avertis sur les modalités de fonctionnement. La liste des « promoteurs » présentée sur notre site et dans l'ensemble de nos brochures ainsi que les Points-Bourse constituent, à ce titre, des pistes à privilégier.

L'intermédiaire doit veiller à l'ouverture du compte en indivision. Il devra lui être remis un exemplaire des statuts signés du Club et la liste des membres du Bureau (Président, Trésorier, Secrétaire).

C'est à chaque Club qu'il revient de définir, en concertation avec son intermédiaire, la nature et la fréquence des interventions de ce dernier. A aucun moment cependant il ne pourra prendre part au vote pour le choix des valeurs.

> Quelles sont les étapes essentielles de la réunion constitutive ?

Si le déroulement précis de ce rendez-vous est laissé à l'appréciation de chaque Club, un certain nombre de points doivent effectivement être abordés :

- élection du Bureau
- mise au point des statuts
- choix du nom pour le Club
- adoption d'un cadre comptable
- fixation de la fréquence des réunions et calendrier
- répartition du suivi des secteurs entre les membres du Club
- envoi de la liste des membres à la FFCL

> Sous quelle forme juridique est créé le Club d'investissement ?

L'indivision volontaire est aujourd'hui retenue pour l'ensemble des clubs. Cette formule est concrétisée par un simple acte sous seing privé. Les statuts du Club constituent le contrat d'indivision fixant l'ensemble de ses conditions de fonctionnement.

> Qu'est-ce que le Bureau du Club ?

Le Bureau est composé de trois personnages nécessaires à la bonne marche de l'activité du Club : le Président, le Trésorier et le Secrétaire.

Ceux-ci sont obligatoirement choisis par les membres du Club et sont élus pour une période d'un an renouvelable.

● Le Président : Il est le « chef d'orchestre » du groupe, responsable de la direction et de l'animation des débats. Il représente le Club vis-à-vis des tiers et est à ce titre, l'interlocuteur privilégié de l'intermédiaire financier. Il transmet les ordres.

● Le Trésorier : il est le comptable des avoirs du Club.

Sa fonction essentielle consiste dans la tenue et la mise à jour des comptes. Il dispose pour cette tâche de modèles de comptabilité disponibles auprès de la FFCL ou de l'intermédiaire financier.

● Le Secrétaire : Il a la charge des questions « administratives » du Club. Celles-ci consistent notamment dans la prise en note du « procès-verbal » de chaque réunion du Club.

> Quel montant pour les versements du Club ?

C'est au moment de la rédaction des statuts que doit être indiqué le montant des versements mensuels dûs par les membres.

Cette somme est obligatoirement comprise entre 50 francs et 3000 francs. Il est conseillé de choisir un même montant pour l'ensemble des membres car cela facilite le travail de tenue de la comptabilité et offre l'avantage de placer tous les participants sur un pied d'égalité. Certains Clubs choisissent cependant le principe de cotisations différentes entre les membres. Il est dans ce cas nécessaire d'ajouter aux statuts, sous la forme d'un tableau, le montant du versement correspondant à chaque clubiste.

> Est-il possible de verser davantage pour la constitution ?

Il est effectivement possible de prévoir pour le premier mois, un complément de versement. Ce versement supplémentaire, dit de « constitution » doit toutefois être compris dans la fourchette autorisée : de 50 F à 3000 F.

Le Club est prêt à démarrer. Les membres se réuniront désormais au moins une fois par mois pour prendre, par vote, leurs décisions de gestion.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter et à consulter notre site internet (www.clubinvestissement.com). Dès que votre Club est créé, faites-vous connaître auprès de notre Fédération. Vous recevrez gratuitement l'ensemble de nos informations et des invitations pour de nombreuses manifestations sur la bourse.

FFCL – 39 rue Cambon, 75001 Paris
Tél : 01 42 60 12 47
info@clubinvestissement.com

